

REPAS OCCASIONNELS

Madame, Monsieur,

De manière à assurer un accueil plus souple au self, un lecteur de cartes à code-barres est installé depuis plusieurs années. Vous trouverez, ci-dessous, plusieurs situations qui vous permettront de mieux comprendre son fonctionnement.

1. Votre enfant est demi-pensionnaire ou interne

Il n'y a aucune formalité à accomplir, chaque élève se verra remettre une carte personnelle dès la rentrée pour lui permettre d'accéder au self.

2. Votre enfant, externe, déjeune parfois dans l'établissement

Il veillera à créditer son compte « Restauration » en déposant les coupons ci-joints, sous enveloppe, dans la boîte aux lettres comptabilité à l'accueil. Vous joindrez à ce coupon un chèque d'un montant minimum équivalent à 5 repas. À tout moment, votre enfant peut demander à l'éducateur présent au self la situation du compte « Restauration ». Votre enfant pourra donc vous inviter, au moment opportun, à le créditer de nouveau.

À noter que vous pourrez, à tout moment de l'année scolaire, remettre un nouveau coupon (disponible à l'accueil) avec un chèque correspondant au montant du crédit souhaité.

Attention, il vous sera demandé de respecter toujours les montants indiqués sur les coupons pour les versements ; ils correspondent systématiquement à des multiples de 5 repas.

3. Votre enfant a perdu sa carte de self

L'établissement met systématiquement la première carte à sa disposition ; il devra en prendre le plus grand soin. En cas de perte, votre enfant doit se rendre à la Vie Scolaire pour se voir remettre une nouvelle carte contre la somme de 4 euros. Dans un tel cas il ne se verra pas refuser l'accès au self.

Lorsque la carte est perdue, le solde du crédit du compte « Restauration » de votre enfant externe est conservé ; ce compte est en effet enregistré sur notre serveur informatique.

Qu'il soit demi-pensionnaire, interne ou externe, la carte de votre enfant ne pourra pas être utilisée par une autre personne à partir du moment où sa perte aura été signalée.

4. Votre enfant a oublié sa carte de self

Il informera l'éducateur en charge de l'accueil au self qui le fera passer à la rampe en toute fin de service. À noter qu'en cas d'oubli, votre enfant ne se verra pas refuser l'accès au self.

5. Spécial cafétéria lycée à Charles de Foucauld

Un service de restauration sous forme de cafétéria est proposé aux lycéens. Un planning de passage sera communiqué aux élèves dès la rentrée ; en effet, il s'agit d'assurer, à chaque jeune, la possibilité de déjeuner deux fois par semaine dans cet espace.

Le lycéen utilisera alors la même carte que celle qu'il utilise à l'entrée du self ; le coût du repas restera identique à celui de la restauration classique.

6. Pour toute autre situation, nous contacter directement

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Michel PELLÉ, Directeur.